

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 30 MAI 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice :	20
Présents :	16
Représentés	3
Votants :	19

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, BABEL Virginie, BOUNOIR Claudine, CURNIER Serge, GUICHARD Jérôme, INNOCENTI Dominique, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, TARDIEU Marc.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Madame FEUILLET Solange a donné pouvoir à Monsieur CURNIER Serge. Madame LOPEZ Jessica a donné pouvoir à Madame COUDERC VALLET Jocelyne. Madame TURLUR MESTRE Magali a donné pouvoir à Madame PHILIPPE Marie-José.

ABSENTE : Madame ROUBAUD Sophie.

SECRETAIRE : Madame PHILIPPE Marie-José.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.
Madame PHILIPPE Marie-José est désignée comme secrétaire de séance.

1. **INFORMATIONS**

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **N°01/2016** : attribution du marché pour le réaménagement de la place de la mairie à l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE
- **N°02/2016** : signature de l'avenant n°1 au marché pour la réhabilitation du mas – mission contrôle technique, avec l'entreprise QUALICONSULT.
- **N°03/2016** : attribution du marché de requalification du centre Paul Faraud à l'entreprise SITB.
- **N°04/2016** : signature d'un avenant avec la société MIDI TRAVAUX pour des prestations supplémentaires concernant la réhabilitation du mas et l'aménagement d'un bâtiment communal.
- **N°05/2016** : attribution du marché portant sur la maîtrise d'œuvre pour la création d'un club house dédié au Club Taurin à l'entreprise SANTELI Hervé.
- **N°06/2016** : attribution du marché portant sur une mission CSPS pour la création d'un club house dédié au Club Taurin à la société ELYFEC SPS.
- **N°07/2016** : attribution du marché portant sur une mission contrôle technique pour la création d'un club house dédié au Club Taurin à la société QUALICONSULT.
- **N°08/2016** : attribution du marché portant sur des travaux d'aménagement du jardin place Frédéric Mistral à la société PEPINIERE ENVIRONNEMENT COMMERCIALISATION.
- **N°09/2016** : signature d'un avenant portant sur des modifications du marché avec la société SONTEC - lot 4 électricité - pour la réhabilitation du mas et l'aménagement d'un bâtiment communal.

2. **DELIBERATIONS :**

- **50/2016 : approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2016.**

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Adoptée à l'unanimité.

- **51/2016 : contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement 2016.**

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La loi du 31 mai 1990 (loi Besson) a institué le Fonds de Solidarité pour le logement qui vise à aider les populations en difficulté à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

La gestion du Fonds de Solidarité pour le logement est assurée par le département et c'est grâce au soutien des communes et d'autres contributeurs que 21 698 aides ont pu être accordées sur tout le département pour un montant total de 16 253 970 € en 2015 ;

La commune a reçu un appel à contribution du département au titre de l'année 2016 ;

Il est proposé au Conseil de contribuer au Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2016 à hauteur de 0.30 € par habitant.

Adoptée à l'unanimité.

- **52/2016 : mandat donné à Mollégès – réfection chemin mitoyen Drailles des Parties.**

Rapporteur : Serge PAULEAU

Les travaux de réfection du chemin mitoyen avec la commune de Mollégès, « Draille des Parties » ont été prévus au budget primitif 2016.

Il convient pour un aspect pratique et matériel, de donner mandat à la commune de Mollégès qui vient d'attribuer un marché à bons de commandes pour la restructuration et l'entretien de sa voirie, à l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE, afin qu'elle fasse procéder à la réalisation de la totalité de ces travaux. La commune de Plan d'Orgon rembourserait ensuite à la commune de Mollégès la moitié de la somme engagée.

Le montant prévisionnel des travaux revenant à la charge de la commune de Plan d'Orgon est de 57 887 €

Monsieur le Maire donne lecture de la convention ci-annexée, qui règle les modalités de ce mandat.

Il est proposé au Conseil

1. de donner mandat à la commune de Mollégès pour la réalisation des travaux de réfection de la Draille des Parties
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Adoptée à l'unanimité.

- **53/2016 : partenariat Conseil Départemental – Saison 13.**

Rapporteur : Jocelyne VALLET

Le conventionnement entre le Conseil Départemental et la commune permet de disposer de trois à dix spectacles par an pour les collectivités de moins de 3 500 habitants.

Les participations financières prises en charge par le Conseil Départemental du programme « Saison 13 » s'élèvent pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants, à 60% du coût du spectacle et à 80% si la commune choisit un spectacle inscrit dans « Saison 13 Plus » ;

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour l'année 2016 ;

Adoptée à l'unanimité.

- **54/2016 : demande subvention de proximité au Conseil Départemental pour l'aménagement aux abords du mas**

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

En raison de la nécessité d'aménager les abords du Mas, bâtiment communal récemment rénové, la commune de Plan d'Orgon a un réel besoin de subventions pour mener ce projet à terme.

Sachant que dans le cadre des aides facultatives aux communes, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône accorde un soutien aux investissements,

Il est proposé au Conseil

De solliciter, pour l'année 2016, le soutien du Conseil Départemental au titre de l'aide aux travaux de proximité, pour un montant estimatif de : 79 050.00 € HT financé comme suit :

- autofinancement de la commune : 19 050.00 € HT
- subvention du Conseil Départemental : 60 000.00 € HT

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

- **55/2016 : création de postes d'agents recenseurs pour 2017.**

Rapporteur : Jocelyne VALLET

La campagne de recensement organisée par l'INSEE se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

La commune est divisée en 5 districts et chaque district doit avoir un agent recenseur.

Pour encadrer la campagne de recensement, la commune doit nommer un coordonnateur.

Il est proposé au Conseil

1. De créer 5 postes d'agents recenseurs, pour la campagne de recensement 2017, du 19 janvier au 18 février.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à recruter ces agents recenseurs, du 19 janvier au 18 février 2017.
3. De créer un poste de coordonnateur du recensement.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un coordonnateur, du 2 janvier au 28 février 2017.

Adoptée à l'unanimité.

• **56/2016 : Décision Modificative**

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La commune n'a pas prévu au Budget Primitif 2016, approuvé le 11 avril dernier, un remboursement de Taxe Locale d'Équipement d'un montant de 1468.00 € correspondant à un trop perçu.

Il y a lieu en conséquence d'établir une délibération modificative du budget 2016 de la commune selon le document budgétaire annexé :

Il est proposé au Conseil

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Compte 10223 TLE	+1468.00 €
Compte Constructions 2313	- 1468.00 €

Adoptée à l'unanimité.

• **57/2016 : subvention au Sou des Ecoles Laïques – aide au départ en colonie de vacances.**

Rapporteur : Christian RICHARD

La commune participe à l'organisation de la colonie de vacances du mois de juillet.

Le montant de cette participation est de 80 € par enfant de Plan d'Orgon et par semaine ;

20 enfants bénéficiaires vont partir en colonie durant 3 semaines, du 7 au 28 juillet 2016 inclus.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention au Sou des Ecoles Laïques d'un montant de 4 800 €.

Adoptée à l'unanimité.

• **58/2016 : dissolution du SITS**

Rapporteur : Laurent PEIRONE

Le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires réuni en séance du 29 mars 2016 a décidé à la majorité sa dissolution.

Il a délibéré dans le cadre de l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- en vue de dissoudre le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'ici le 31 décembre 2016 et d'obtenir par délibération, le consentement de tous les conseillers municipaux.

En ce qui concerne les deux agents employés par le Syndicat :

- l'un d'entre eux, adjoint administratif principal 2^e classe a obtenu une mutation dans une commune adhérente du SITS. Il est demandé le maintien du deuxième agent, adjoint d'animation 2^e classe, au sein du syndicat tant que sa situation ne sera pas réglée et ce, jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard.

En ce qui concerne la liquidation de l'actif et du passif :

- l'article 8 de l'arrêté du SITS en date du 5 octobre 1964 édicte : « la liquidation de l'actif et du passif s'opérera sur les bases qu'aura déterminées le comité ».

Le conseil syndical décide d'appliquer la clé de répartition suivante pour les parties divisibles (FCTVA, résultats cumulés et 515) :

Commune	Participation fonctionnement 2016	Clé de répartition pour les parties divisibles
Cabannes	26510.52/104262.30	25%
Plan d'Orgon	18500.16 /104262.30	18%
Saint-Andiol	15752.76/104262.30	15%
Mollégès	14635.38/104262.30	14%
Orgon	13172.58/104262.30	13%
Eygalières	18500.16/104262.30	10%
Verquières	5268.06/104262.30	5%

En ce qui concerne les parties indivisibles inscrites aux comptes 2183 et 2051 et les archives, elles resteraient en lieu et place en Mairie d'Orgon (siège du Syndicat), sachant que la commune n'a jamais demandé de loyer ni de participation pour les frais d'électricité au S.I.T.S.

Il est proposé au Conseil de refuser la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires. Adoptée à l'unanimité.

• **59/2016 : avenant n°2 – réhabilitation du mas – aménagement d'un bâtiment communal**

Rapporteur : Serge PAULEAU

Le marché de travaux relatifs à la réhabilitation du mas, notifié à la société MIDI TRAVAUX, pour un montant de **209 748.12 € TTC** a fait l'objet d'un premier avenant.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires.

Un second avenant d'un montant de **8 574.00 € TTC** doit être signé pour continuer les travaux.

Le total des deux avenants représente une augmentation de 10.71 % du montant du marché initial.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à signer ce second avenant d'un montant de 8 574.00 € TTC. Adoptée à l'unanimité.

• **60/2016 : demande de subvention au Conseil Départemental pour une acquisition foncière (parcelle AW 103). Annule et remplace la délibération n°12/2016.**

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La demande de subvention pour cette acquisition a déjà été faite suite à la délibération n°12/2006 du conseil municipal du 15 février 2016, mais associée à celle du Conseil Régional.

Or, la loi NOTRe ne permet pas à la Commune de cumuler, pour cette opération, les subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional,

La subvention allouée par le Conseil Départemental étant plus intéressante pour la commune,

Il est proposé au Conseil

1. D'annuler la délibération n°12/2016.
2. De solliciter, pour l'année 2016, uniquement le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AW 103 route de Marseille, comme suit :

- Acquisition : 100 000 €
- Frais de notaire : 1 450 €
- Total : 101 450 €

Subvention Conseil Départemental : 71 015.00 € (70 %)

Autofinancement : 30 435.00 € (30 %)

3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

• **61/2016 : participation mutuelle. Annule et remplace la délibération n°43/2016.**

Rapporteur : Serge CURNIER

Nous avons été alertés par la Mutuelle que notre dernière délibération concernant la participation à une mutuelle des agents ne convenait pas et qu'il y avait lieu de la refaire ainsi :

Suite au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettant et encadrant cette participation, facultative, la commune

souhaite participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire dans le cadre de la labellisation pour ces agents titulaires ou contractuels pour une durée d'au moins 12 mois.

Sont éligibles à cette participation, les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par le décret.

Le montant mensuel prévisionnel de la participation est fixé à 20 euros par agent titulaire ou contractuel de la fonction publique territoriale.

Il est proposé au Conseil

D'annuler la délibération n°43/2016 du conseil municipal du 11 avril 2016 et de la remplacer par la présente. De fixer le montant de la participation mensuelle à 20 euros, par agent titulaire de la fonction publique territoriale ou contractuel pour une durée d'au moins 12 mois, adhérant à une mutuelle labellisée, à compter du 1^{er} mai 2016.

Adoptée à l'unanimité.

- **62/2016 : Fixation des tarifs du restaurant scolaire**

Rapporteur : Jérôme GUICHARD

Il y a lieu de se prononcer sur le maintien ou l'augmentation du tarif du restaurant scolaire, sachant qu'il a été fixé en 2014 à 3,00 € le repas enfant et 7,00 € le repas adulte.

Il est proposé au Conseil d'augmenter les tarifs comme suit :

- 3.10 € le repas enfant
- 7.25 € le repas adulte

Adoptée à la majorité des voix :

-3 voix contre l'augmentation du tarif repas enfant

-1 voix contre l'augmentation du tarif repas adulte

- **63/2016 : demande d'aide financière au Conseil Départemental au titre d'un Contrat Départemental de développement et d'aménagement - année 2016 (annule et remplace la n°25/2016)**

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération n°25/2016 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2016 comportait des erreurs, et qu'il y a donc lieu de l'annuler et de la remplacer par la présente.

Il rappelle que la commune de Plan d'Orgon a signé un contrat Départemental afin de financer les projets d'investissement de la commune.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 6 622 782 € HT selon un échéancier allant de l'année 2015 à l'année 2018, conformément au tableau joint en annexe.

Chaque tranche est soumise annuellement au vote du Conseil Municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou leur montant.

Pour l'année 2016, le montant total de la tranche annuelle est estimé à **1 840 717 € HT**

- Mise en valeur de la place Lucien Martin phase travaux et voirie : **639 717 €**
- Réhabilitation énergétique du Centre Paul Faraud phase début travaux **100 000 €**
- Extension de l'école maternelle, début de la phase des travaux : **391 000 €**
- Création d'un pôle santé : **330 000 €**
- Création d'un club house aux arènes : **300 000 €**
- Modernisation de l'éclairage public : **80 000 €**

Pour la tranche 2016 du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autofinancement Communal 30%	TOTAL HT Opérations 2016
Mise en valeur place Lucien Martin et voirie	447 801.90 €	191 915.10 €	639 717.00 €
Centre Paul Faraud	70 000.00 €	30 000.00 €	100 000.00 €
Ecole maternelle	273 700.00 €	117 300.00 €	391 000.00 €
Pôle santé	231 000.00 €	99.000.00 €	330 000.00 €
Club house aux arènes	210 000.00 €	90 000.00 €	300 000.00 €
Modernisation de l'éclairage public	56 000.00 €	24 000.00 €	80 000.00 €
TOTAL	1 288 501.90 €	552 215.10 €	1 840 717.00 €

Il est proposé au Conseil :

De solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 % pour l'année 2016.

D'Approuver le plan de financement de la tranche 2016 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de **1 288 501.90 €**.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Récital de piano
- Proposition du concert de musique classique

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance,
Marie-José PHILIPPE

